

Montrouge, le 14 janvier 2013

Communiqué de l'U.N.A.A.P.E. sur le décret des rythmes scolaires

Le mouvement autonome de parents d'élèves U.N.A.A.P.E., à la lecture du projet de décret présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation (C.S.E.) du 8 janvier 2013

Approuve :

- L'allègement de la journée d'enseignement à 5h30 ainsi que la pause méridienne ne pouvant être inférieure à 1h30 ;
- Que l'organisation de la semaine ne peut ni réduire, ni augmenter le nombre d'heure d'enseignement ;
- La consultation des parents élus dans les Conseils d'école ;
- Qu'une cohérence soit imposée entre les diverses propositions et le projet éducatif territorial.

Demande :

- Que le Conseil d'école soit entendu non comme une instance consultative mais comme une instance délibérative ;
- Qu'il puisse se prononcer et donner son accord aux associations et intervenants qui assureront les activités culturelles ou sportives qui se dérouleront en fin de journée.

S'interroge :

- Sur la pertinence de la semaine de 4,5 jours : pour ou contre ?
- Sur la possibilité de clôturer le programme des enseignements fondamentaux en moins d'heures ?
- Un décret ne règle pas les problèmes concrets qui vont se poser dans les écoles via les communes ;
- Comment articuler les décisions du Conseil d'école et celles de la commune ?
- Les aides financières prévues par le gouvernement seront-elles suffisantes pour équilibrer ou garantir l'équité territoriale dans les activités culturelles et sportives dans chaque commune ?
Ces aides seront-elles pérennes ?

Les parents d'élèves autonomes prennent note qu'en dernier recours la décision reviendra au directeur académique des services de l'éducation nationale.

Sophie FONTAINE, Présidente